

ÉDITION 2022-2023

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

VOLET SOUTIEN À L'ÉDUCATION EN PLEIN AIR



La Fondation Monique-Fitz-Back agit depuis plus de 15 ans pour développer la conscience environnementale et sociale des jeunes du Québec. Par ses actions, elle cherche également à appuyer le développement du Mouvement ACTES (ACTES-CSQ), tel que l'aurait souhaité Monique Fitz-Back. Le Programme d'aide financière de la Fondation permet aux établissements scolaires membres du Mouvement ACTES de soumettre des projets concrets qui pourront obtenir un soutien financier. Pour l'édition 2022-2023, l'aide totale pour les quatre volets est de 100 000 \$!

AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE



Les aides financières qui seront accordées se situeront entre 200 \$ et 500 \$, selon vos besoins. Ce volet bénéficie d'une enveloppe totale de 10 000 \$.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

- Appuyer la créativité et l'innovation dans le domaine de l'éducation au développement durable;
- Favoriser l'engagement social et environnemental des jeunes;
- Appuyer le développement du Mouvement ACTES au niveau local.

OBJECTIFS PROPRES AU VOLET SOUTIEN À L'ÉDUCATION EN PLEIN AIR

- Soutenir la réalisation de projets et d'activités touchant l'éducation en plein air;
- Soutenir l'innovation en éducation en plein air et la mise en place de projets structurants.

COMMENT SOUMETTRE UN PROJET?

Rendez-vous sur notre site Internet fondationmf.ca/nos-actions/aide-financiere/ pour connaître toutes les informations nécessaires ainsi que pour remplir le [formulaire](#) en ligne propre au projet que vous désirez déposer.

PERSONNE RESSOURCE

Julie Moffet, responsable du volet Soutien à l'éducation en plein air
jmoffet@fondationmf.ca

SOUMISSION DES PROJETS

24 OCTOBRE 2022 : Date limite pour soumettre un projet.

DÉCEMBRE 2022 : Annonce des projets acceptés aux établissements demandeurs.

20 OCTOBRE 2023 : Date limite pour remettre le bilan final du projet avec trois photos libres de droits.



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2022-2023

VOLET SOUTIEN À L'ÉDUCATION EN PLEIN AIR

EXEMPLES DE MATÉRIEL ADMISSIBLE

- Guides d'identification et matériel pédagogique;
- Petits tableaux pour l'extérieur;
- Loupes, pinces, gants, herbiers, filets, contenants, jumelles;
- Tablettes à pince, crayons, craies;
- Babillards et tableaux pour l'extérieur;
- Tapis mousse;
- Pluviomètres, balances, mangeoires pour oiseaux;
- Bacs de rangement, sacs à dos;
- Bottes de pluie.



Achat d'un grand tableau, de marqueurs, de pochettes réutilisables, de craies et d'une boîte de rangement (École Sainte-Marie)



Achat de couvertures chaudes (École secondaire Chanoine-Beaudet)



Achat d'un tableau blanc magnétique, de coussins individuels, de tablettes à pinces, de craies, de rubans à mesurer et de petits outils scientifiques (École de la Riveraine)



Achat de sacs à dos et de matériel d'exploration comprenant des règles, jumelles, boussoles, loupes, rubans à mesurer, passoires, minuteriers, etc. (École Roy et Saint-Louis)

Des exemples de projets réalisés dans ce volet sont présentés au : fondationmf.ca.
Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre couleur!

EXEMPLES DE MATÉRIEL NON-ADMISSIBLE

- Achat de mobilier ou de gros matériel (tables pique-nique, bancs, ombrières, etc.);
- Formation ou temps de libération du personnel.



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2022-2023

VOLET SOUTIEN À L'ÉDUCATION EN PLEIN AIR

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

LES ÉTABLISSEMENTS

Sont admissibles, les garderies en milieu familial, les centres de petite enfance, les écoles primaires et secondaires, les établissements d'enseignement professionnel et aux adultes, les cégeps et les facultés universitaires ayant au moins un.e employé.e affilié.e avec la Centrale des syndicats du Québec.

LES PROJETS

- doivent être approuvés par la direction de l'établissement;
- doivent être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

50 % de l'aide sera versée sur acceptation du projet. Les 50 % restants seront versés à la suite de la remise du bilan final et d'un minimum de trois photos de bonne qualité et libres de droits, transmises en format électronique.

Cette aide pourra couvrir 100% des dépenses admissibles du projet.

ÉVALUATION DE PROJETS

CRITÈRES D'ÉVALUATION

À valeur égale de projet, la priorité sera accordée aux projets en provenance d'écoles n'ayant jamais bénéficié du programme d'aide financière de la Fondation.



- Liens avec les objectifs du volet : En quoi l'obtention de cette bourse permettrait d'innover dans votre pratique professionnelle et/ou dans celle de votre équipe?
- Utilisation du matériel et valeur éducative du projet : Quels sont les objectifs éducatifs ou pédagogiques visés par votre projet ? En quoi l'achat du matériel est-il important pour la réalisation de votre projet?
- Fréquence d'utilisation et nombre de jeunes rejoints : À quelle fréquence le matériel sera-t-il utilisé et à combien de jeunes servira-t-il?
- Intégration des valeurs ACTES : Comment votre projet intègre-t-il les valeurs du Mouvement ACTES : solidarité, écologie, démocratie et pacifisme?

